

RAPPORT DE SUIVI**PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DE RÉSEAU POUR
LA DESSERTE EN GAZ NATUREL DE MÉTAUX BLACKROCK INC.
ET DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY**

1 Le 22 février 2019, par la décision D-2019-022, la Régie de l'énergie (Régie) a approuvé le projet
2 d'investissement visant l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de
3 Métaux BlackRock Inc. (MBR) et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (le Projet). Dans
4 celle-ci, la Régie demande notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors
5 du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du Projet.

6 Comme les travaux du projet ne sont pas complétés et que les coûts projetés ne dépassent pas
7 15 % des coûts initiaux, Énergir présente un suivi allégé pour la section des coûts et ne présente
8 pas d'impact tarifaire, conformément à la décision D-2023-116. Un suivi complet sera présenté
9 l'année où Énergir demandera la fin du suivi.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

10 Au 30 septembre 2023, le Projet demeure en phase de planification. MBR a été fusionné avec la
11 compagnie Strategic Resources en avril 2023. À la suite de cette fusion, le client a annoncé, en
12 avril 2023, le report de la mise en service de son usine, notamment en raison de retards dans la
13 clôture de son financement. Au Rapport annuel 2020¹, le scénario de report du Projet prévoyait
14 une construction de juin 2021 à avril 2022. Ce scénario a été écarté en 2020-2021² et un nouvel
15 échéancier sera déterminé au moment opportun. Énergir discute périodiquement du statut du
16 Projet avec ses partenaires Développements Port Saguenay et Investissement Québec afin
17 d'analyser l'impact sur Énergir du report de la date de mise en service du Projet et afin de
18 prolonger les différentes ententes signées initialement.

19 La poursuite de la planification du Projet pourra se faire lorsque le client aura complété son
20 financement. Les prochaines étapes seront l'obtention des permis restants ainsi que la

21

¹ R-4136-2020, pièce B-0118, Énergir-29, Document 1.

² R-4175-2021, pièce B-0115, Énergir-24, Document 1.

1 complétion des documents techniques et l'octroi du contrat pour la construction. La construction
2 suivra pour s'arrimer à l'échéancier révisé du client.

2. COÛTS DU PROJET

3 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
4 ainsi que les coûts projetés en date du 30 septembre 2023. La projection des coûts requis afin
5 de terminer le Projet demeure celle établie au 30 septembre 2021 jusqu'à ce qu'un nouvel
6 échéancier soit déterminé avec le client.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

CONCLUSION

7 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant**
8 **l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la**
9 **zone industrialo-portuaire de Saguenay.**